



UNION SPORTIVE DE CHAMBRAY



Siège Social : Mairie de CHAMBRAY LES TOURS

DEROULEMENT TYPE D'UNE AG DE SECTION DE L'USC

La convocation doit être communiquée 15 jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale

Elle doit indiquer le jour, l'heure et le lieu de la réunion et l'ordre du jour

Le déroulement :

- Accueil et remerciements aux adhérents et invités présents ;
- Excuses des invités (qui vous ont été présentées) ;
- Vérification du quorum et ouverture de l'AG (si quorum atteint) ;
- Approbation du CR de l'AG de la saison précédente (obligatoire dès l'ouverture de l'AG) ;
- Rapport moral du Président ;
- Rapport d'activité du Secrétaire ;
- Bilan du Trésorier avec :
 - Approbation des comptes de la section de la saison n-1 (après validation par le Commissaire aux Comptes) ;
 - Présentation des comptes de la section de la saison n (qui seront soumis à la vérification du Commissaire aux Comptes) ;
 - Présentation du budget prévisionnel de la saison n+1 ;
- Propositions pouvant émaner d'un ou plusieurs Membres, à condition que ces propositions aient été communiquées au Bureau de la Section 1 mois avant la date de la réunion de bureau fixant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ;

AG ordinaire

- Election d'un nouveau membre du bureau s'il y a eu démission d'un membre et/ou pour compléter le bureau s'il n'est pas complet ;

AG électorale

- Election du nouveau bureau ;
- Nomination des scrutateurs ;
- Résultats des élections et suspension de séance pour réunion du nouveau bureau avec élection du Président en son sein ;
- Reprise de l'AG et résultats de la réunion du nouveau bureau avec présentation du nouveau Président si élection réalisée ;

- Election des 2 délégués de la Section auprès de l'U.S.C. ainsi que de 2 suppléants ;
- Parole aux invités ;
- Questions diverses ;
- Traditionnel verre de l'amitié.